

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **mardi 6 septembre 2022** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Marie-Claude Duval, conseillère, district No. 1
Monsieur Éric Lussier-Houle, conseiller, district No. 2
Monsieur Sébastien Robert, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Mathieu Blouin, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Richard Lecours, conseiller, district No. 5

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2022
4. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
 - 4.1 Information de M. le maire
5. **AVIS DE MOTION**
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption - Règlement No. 22.05 portant sur la délégation de pouvoirs et le contrôle budgétaire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
 - 6.2 Adoption - Règlement No. 22.20.01.22 modifiant le règlement No. 22.20 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
7. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
 - 7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Nomination d'un représentant autorisé à la communication de renseignements - Revenu Québec
 - 8.2 Nomination d'un responsable à l'accès à l'information
9. **FINANCES**
 - 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois d'août 2022, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
 - 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois d'août 2022

- 9.3 Renouvellement de mandat - Vérificateur financier externe (auditeur)
- 9.4 Demande de commandite - Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire - 50e anniversaire
- 9.5 Demande de commandite - Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – Choisir local, c'est gagnant!

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération

12. HYGIÈNE

13. PERMIS ET INSPECTION

- 13.1 Demande de modification au règlement de zonage No. 08.09 relative à l'autorisation d'entreposage extérieur en zone I-16

14. LOISIRS ET CULTURE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-09-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2022-09-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2022-09-003

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE

Monsieur le Maire effectue un retour sur la fête St-Mathieu en famille qui a eu lieu en août dernier. Il mentionne que ce fut un événement très apprécié tant par les membres du Conseil municipal que des citoyens qui sont venus festoyer. La Municipalité a reçu de bons commentaires entourant la tenue de cette fête familiale.

Il prend quelques instants pour remercier publiquement les généreux commanditaires : Les marchés Pepin, Entrepôt Rive-Sud, Bâtiments Constructions Québec Inc., BP Enviro, VR St-Cyr, Maisons Laprise et Enerlab. Grâce à leur contribution, nous avons pu avoir une belle fête à peu de frais, soit environ 7 300 \$, moins que le montant originalement budgété. Il remercie également madame Marie-Pier Brodeur, responsable de l'organisation de cette fête, pour son excellent travail de même que celui des nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement.

Il profite de l'occasion pour annoncer que les préparatifs pour le marché de Noël ont débuté et que l'événement se tiendra tout juste avant la période des Fêtes.

Monsieur le Maire fait ensuite un rappel aux citoyens que la période d'inscription aux activités de loisirs offertes par la Municipalité cet automne a lieu actuellement. Plusieurs activités sportives mais également culturelles sont proposées aux citoyens.

Il poursuit en donnant des nouvelles de l'avancement des travaux de réfection du chemin Ruisseau Sud et mentionne que ceux-ci vont bon train et que l'échéancier est respecté.

Il termine en parlant des travaux qui débutent cette semaine sur le chemin Trudeau. Il mentionne qu'il y a d'abord une déficience à corriger puis que les travaux se poursuivront par la deuxième couche de pavage et le lignage de la chaussée. Ces travaux doivent avoir lieu dans la semaine du 12 au 23 septembre. Il mentionne que le tronçon sera fermé à la circulation pour la durée des travaux et que seule la circulation locale sera permise. Les citoyens concernés ont été informés de même que les services d'urgences, les responsables des collectes des matières résiduelles et les transporteurs scolaires. Ce secteur sera à éviter pour les prochaines semaines.

5 - AVIS DE MOTION

6 - RÈGLEMENTS

2022-09-004

6.1 - ADOPTION - RÈGLEMENT NO. 22.05 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 22.05 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} août 2022 ;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été présenté le 1^{er} août 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 22.05 portant sur la délégation de pouvoirs et le contrôle budgétaire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-09-005

6.2 - ADOPTION - RÈGLEMENT NO. 22.20.01.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 22.20 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 22.20.01.22 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} août 2022 ;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été présenté le 1^{er} août 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 22.20.01.22 modifiant le règlement No. 22.20 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 juin 2022
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 juillet 2022
- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 juin 2022
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Compte-rendu de la rencontre du comité du 17 août 2022

8 - ADMINISTRATION

2022-09-006

8.1 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS - REVENU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Lussier-Houle
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69) de Revenu Québec.

ADOPTÉE

2022-09-007

8.2 - NOMINATION D'UN RESPONSABLE À L'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU que la personne désignée comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels n'est plus à l'emploi de la Municipalité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une nouvelle personne responsable pour ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De nommer madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2022-09-008

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS D'AOÛT 2022, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 10 787 à 10 828 inclusivement, pour un montant de 100 382,76 \$, les prélèvements automatiques au montant de 20 762,97 \$ et le compte-salaires au montant de 104 334,73 \$.

ADOPTÉE

2022-09-009

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS D'AOÛT 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois d'août 2022 au montant de 441 019,61 \$.

ADOPTÉE

2022-09-010

9.3 - RENOUVELLEMENT DE MANDAT - VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE (AUDITEUR)

ATTENDU que deux entreprises ont été invitées à soumissionner ;

ATTENDU qu'une seule entreprise a déposé une offre de services ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle

APPUYÉ DE : Madame Marie-Claude Duval

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'offre de services de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification des états financiers pour une période de 3 ans, soit un montant de 11 600 \$ pour l'exercice financier 2022, 12 050 \$ pour l'exercice financier 2023 et 12 550 \$ pour l'exercice financier 2024, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-130-00-413 et inclut notamment :

1. La vérification proprement dite des livres selon les normes reconnues ;
2. La préparation des états financiers (consolidés et non consolidés) et complétés sur les formulaires du MAMH (prêts à transmettre) ;
3. La préparation des déclarations d'impôts pour chaque exercice ;
4. La rencontre avec la direction et le Conseil municipal ;
5. Divers conseils d'ordres fiscaux et comptables, lorsque requis.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-09-011

9.4 - DEMANDE DE COMMANDITE - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE - 50^E ANNIVERSAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser une commandite dans le cadre du 50^e anniversaire de la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire au montant de 300,00 \$. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-00-340.

ADOPTÉE

2022-09-012

9.5 - DEMANDE DE COMMANDITE - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – CHOISIR LOCAL, C'EST GAGNANT!

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de commandite de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) pour la saison 2022-2023 (septembre 2022 à août 2023) de la campagne *Choisir local, c'est gagnant!* ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite, par le biais de cette campagne, démontrer son appui à la communauté d'affaires et favoriser le développement économique de la Vallée-du-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser une commandite pour la campagne *Choisir local, c'est gagnant!* de la CCIVR au montant de 250,00 \$. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-00-340.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2022-09-013

11.1 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Frédéric Barbeau, directeur des travaux publics, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 – HYGIÈNE

13 - PERMIS ET INSPECTION

2022-09-014

13.1 - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 RELATIVE À L'AUTORISATION D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR EN ZONE I-16

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage No. 08.09 a été adressée au Service de l'urbanisme par le propriétaire du lot 5 131 003, afin d'autoriser l'entreposage extérieur en zone I-16;

ATTENDU que les activités d'entreposage extérieur sont autorisées seulement en cour arrière dans la zone I-12, et que dans les zones adjacentes au chemin de l'Industrie l'entreposage extérieur y est prohibé;

ATTENDU que les bâtiments existants sont de grandes superficies et qu'ils permettraient d'effectuer de l'entreposage intérieur;

ATTENDU la résolution No. 17.266 stipulant que toutes les activités doivent se faire entièrement à l'intérieur du bâtiment;

ATTENDU que l'écurie située sur le lot 6 082 270 n'est pas adjacente à une rue publique;

ATTENDU que l'accès à l'écurie s'effectue par les lots 5 131 003 et 6 082 271, lesquels sont localisés en bordure du chemin de l'Industrie;

ATTENDU que de l'entreposage extérieur réduirait les aires de circulation autour des bâtiments et que cela engendrerait un problème de circulation en cas d'urgence;

ATTENDU que de la machinerie (chariots élévateurs) est entreposée en tout temps dans les cours latérales et arrières, et que celle-ci augmente les risques reliés à un incendie;

ATTENDU les différentes phases d'agrandissement des deux bâtiments situés au 3225 et 3275 chemin de l'Industrie, le Conseil estime que le propriétaire aurait pu à plusieurs reprises relocaliser l'entreposage à l'intérieur des bâtiments;

ATTENDU que permettre l'entreposage extérieur et l'étagage sur le lot 5 131 003 du Cadastre du Québec affecteraient le développement de la zone C-8, puisque ces activités seraient davantage visibles depuis cette zone;

ATTENDU que le Conseil ne souhaite pas permettre l'entreposage extérieur dans la zone I-16 et ce, afin d'atténuer les nuisances visuelles en bordure du chemin de l'Industrie;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Lussier-Houle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De refuser la demande de modification au règlement de zonage No. 08.09 déposée par le propriétaire du lot 5 131 003 visant à autoriser l'entreposage extérieur en cours latérale et arrière en zone I-16.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du Conseil municipal.

2022-09-015

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 38.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 6 septembre 2022.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire